

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION : 14 DÉCEMBRE 2018

N°2018-08-27

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 48
Conseillers votants : 46

Dont pouvoirs : 4

Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 20 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Montmérac, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal – **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre – **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. RENAUDIN Vincent, M. DELATTE Benoît, Mme LELIEVRE Dominique, Mme GARD Patricia, M. BUZARDE Laurent, M. BOBE Philippe – **BARRET** : M. CHATELIER Dominique – **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky – **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale – **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick – **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre – **BROSSAC** : M. MAUDET Didier – **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe – **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard – **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc – **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique – **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre – **ETRIAC** : M. MASSE Bernard – **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre – **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel – **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle – **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique – **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry – **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc – **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick – **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe – **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie – **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise – **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie – **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel – **VAL DES VIGNES** : M. BARBOT Jean-Pierre – **VIGNOLLES** : M. BOBE Patrick.

Pouvoirs :

M. CHAUVIN Thierry (Bécheresse) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoit (Barbezieux)
Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)
Mme DELPECH de MONTGOLFIER (Barbezieux) a donné pouvoir M. BOBE Philippe (Barbezieux)
Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme GARD Patricia (Barbezieux)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), Mme GARNEAU Janine (Chillac), M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), M. PETIT Bernard (Orioles), M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet), Mme MARTINEAU Françoise (Saint-Félix)

Etaient excusés :

M. PROVOST Jean-Jacques (Barret), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), Mme SOULARD Annick (Brossac), M. MAUGET Bernard (Coteaux-du-Blanzacais), M. HUGUES Jacky (Touvérac).

N°27 - Objet : Renouvellement du poste de manager centres-villes à l'échelle intercommunale

Rapporteur : Monsieur le Vice-président en charge de l'économie

Monsieur le Vice-président rappelle que le maintien d'une offre commerciale équilibrée et diversifiée constitue un enjeu fort sur le territoire de la CdC4B. Le commerce est une fonction de proximité importante, générateur de dynamique locale, de convivialité, d'animation du cadre de vie.

L'animation commerciale est un des éléments clefs à mettre en œuvre pour redynamiser les centres-bourgs. A la suite des attentes fortes en la matière, la Communauté de Communes a recruté le 5 février 2018, avec le soutien de l'Etat et des communes de Barbezieux-Saint-Hilaire, Baignes-Sainte-Radegonde, Touvérac, Côteaux du Blanzacais et Brossac, un manager de centre-ville intercommunal.

Durant cette première année d'exercice, le manager de centre-ville, qui est une personne de terrain, a réalisé notamment les missions suivantes :

- la mise en œuvre du projet de FISAC de la CdC, la conduite des actions, la coordination des acteurs, l'appui de son pilotage ;
- le rôle d'interlocuteur privilégié des commerçants et artisans des centres-bourgs de Barbezieux-Saint-Hilaire, Baignes-Sainte-Radegonde, Coteaux du Blanzacais et Brossac ;
- l'accompagnement des associations de commerçants existantes dans leurs actions d'animation commerciale et l'aide dans leur organisation ;
- l'accompagnement des associations de commerçants dans leur stratégie de communication interne et externe de promotion du commerce et de l'artisanat du territoire ;
- la fédération des commerçants artisans des centres-bourgs et l'aide au développement du nombre d'adhérents des associations (prospection, communication, mise en réseau...), avec l'appui des bénévoles,
- le soutien technique à la réalisation du programme FISAC de la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire ;
- l'appui à l'émergence de projets innovants adaptés aux besoins des consommateurs,
- la mise en place des outils d'observation du commerce et de l'artisanat à partir des outils mis en œuvre par la CCI, et la création d'un fichier des locaux vacants ;
- la mise en place des outils d'évaluation des actions mises en œuvre ;
- la mise en œuvre d'une transversalité avec les autres services de la CdC 4B, notamment le service urbanisme et la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire, Baignes Sainte Radegonde, Brossac et Coteaux du Blanzacais.

Afin de continuer de mener une politique volontariste de soutien aux activités de proximité, Monsieur le Président propose de proroger, pour une année supplémentaire, le poste de manager de centre-ville à l'échelle intercommunale.

Les enjeux sont multiples :

- préserver et dynamiser l'offre commerciale des centres bourgs ;
- maintenir un niveau de service acceptable ;
- limiter l'évasion commerciale du territoire ;
- entretenir le lien avec les associations de commerçants et les commerçants artisans afin de créer une dynamique commerciale d'ensemble du territoire ;
- faciliter les échanges entre collectivités et commerçants.

La CdC4B et les communes concernées se partageront le financement du poste.

Une convention entre les communes et la CdC sera signée par la suite pour définir les modalités des contributions financières.

Pour la seconde année, le poste de manager de centre-ville sera subventionné par l'Etat, dans le cadre de l'appel à projet FISAC attribué à la CdC4B.

La décision d'attribution de l'aide FISAC précise que l'Etat intervient à hauteur de 30% sur une base subventionnable de 42 500 €, soit 12 750 € maximum.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		FINANCEMENT		
Animateur à temps plein (Salaire brut + charges patronales)	32 742€	FISAC CDC	10 243€	30%
Frais de déplacement	1 400€	CdC 4B	12 803€	37%
		Commune Barbezieux	5 974€	18%
		Commune de Baignes	854€	2,5%
		Commune de Touvérac	854€	2,5%
		Commune de Coteaux du Blanzacais	1 707€	5%
		Commune de Brossac	1 707€	5%
TOTAL	34 142€	TOTAL	34 142€	100%

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte de renouveler, pour une année, le poste de manager de centres-villes à l'échelle intercommunale ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 70845 du budget économie.

Certifié exécutoire par le Président
 Reçu en Sous-Préfecture le : 2.1 DEC. 2018....
 Publié ou notifié le : 2.1 DEC. 2018.....
 Touvérac, le 2.1 DEC. 2018.....

Pour extrait conforme,
 Touvérac, le 21 décembre 2018
 le Président,
 Jacques CHABOT.

Par délégation,
François MONTEZIN
 Directeur



